

Israël et la colonisation : Les Etats-Unis déclarent forfait, C'est l'heure des sanctions.

Principal allié d'Israël et principal organisateur des négociations entre Israël et « l'Autorité Palestinienne », les Etats-Unis ont officiellement annoncé aujourd'hui leur incapacité à faire admettre au gouvernement Netanyahou le préalable du gel de la colonisation de la Cisjordanie.

Chacun comprend bien que la poursuite de cette colonisation rend totalement invraisemblable l'idée d'un Etat palestinien viable, et annule l'objet même de la négociation, le territoire, la terre.

La déclaration des Etats Unis marque la fin des 10 ans de recherche d'un « compromis » par la méthode douce avec Israël. Etat qui n'a cessé de pratiquer pendant ces dix ans, la méthode dure : occupation, expropriation, colonisation, violation des droits humains, crimes de guerres...

L'Union Européenne ne peut plus échapper à ses responsabilités à présent. La colonisation est un crime au regard du droit international; La CIJ a confirmé l'illégalité du mur, et demandé des pressions contre Israël. Le rapport Goldstone a confirmé les crimes de guerre pendant l'opération « plomb durci »; crime de guerre est la qualification de l'arraisonnement meurtrier de la flottille Free Gaza dans les eaux internationales le 31 mai dernier.

L'accord d'association entre l'Union Européenne et Israël est soumis au respect de son article 2 par la clause conditionnelle du respect des droits humains.

Aucun des produits israéliens, qu'ils proviennent des colonies ou non, ne peut prétendre légalement au bénéfice à ce jour de cet accord.

L'Union Européenne doit suspendre immédiatement l'accord d'association avec Israël, sauf à considérer qu'elle accorde de fait à cet Etat une impunité permanente et une excuse absolutoire quels que soient ses crimes.

Ce que la communauté internationale peut faire de mieux pour la paix aujourd'hui c'est:

- **prendre acte du refus israélien du minimum exigible pour de véritables négociations,**
- **constater l'échec de dix ans de tentatives internationales de compromis avec cet Etat qui se trouve aujourd'hui totalement «hors la loi»,**
- **en tirer toutes les conséquences et appliquer les sanctions qui s'imposent**

Tous les citoyens d'Europe doivent exiger l'application des sanctions prévues par le droit international. Toute organisation soucieuse de la défense des droits des peuples dans le monde doit exprimer une telle exigence.

Le bureau national de l'UJFP, le 8 décembre 2010